

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/05/04/2020202115/justel>

Dossier numéro : 2020-05-04/15

Titre

4 MAI 2020. - Arrêté royal portant approbation du cadre organique du personnel de la Cour constitutionnelle

Source : CHANCELLERIE DU PREMIER MINISTRE

Publication : Moniteur belge du 14-05-2020 page : 34005

Entrée en vigueur : 24-05-2020

Table des matières

Art. 1-3

Texte

Article [1er](#). Le cadre organique du personnel de la Cour constitutionnelle annexé au présent arrêté, est approuvé.

[Art. 2](#). L'arrêté royal du 25 février 2007 portant approbation du cadre organique du personnel de la Cour constitutionnelle, modifié par l'arrêté royal du 19 décembre 2014, est abrogé.

[Art. 3](#). La Première Ministre est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Personeelsformatie van het Grondwettelijk Hof		Cadre organique de la Cour constitutionnelle	
6	eerste adviseur	6	premier conseiller
22	attaché/eerste attaché/adviseur *	22	attaché/premier attaché/conseiller *
4	eerstaanwend deskundige	4	expert principal
16	adjunct-deskundige/deskundige/eerste deskundige *	16	expert adjoint/expert/premier expert *
6	eerstaanwend secretaris	6	secrétaire principal
18	adjunct-secretaris/secretaris/eerste secretaris *	18	secrétaire adjoint/secrétaire/premier secrétaire *
2	eerstaanwend medewerker	2	collaborateur principal
8	adjunct-medewerker/medewerker/eerste medewerker *	8	collaborateur adjoint/collaborateur/premier collaborateur *